

Cahier des charges

Location d'une salle de restauration « Les trois îles »

Sommaire

1. Indications générales
 - a. Présentation de la commune
 - b. L'environnement de la Salle des Trois îles
 - c. Les caractéristiques de la salle
2. Les conditions de location
 - a. Le contrat de location
 - b. Montant de la redevance
 - c. Services de restauration attendus
3. Règlement de la consultation
 - a. Calendrier de la consultation
 - b. Constitution du dossier de candidature
 - c. Contact

Préambule :

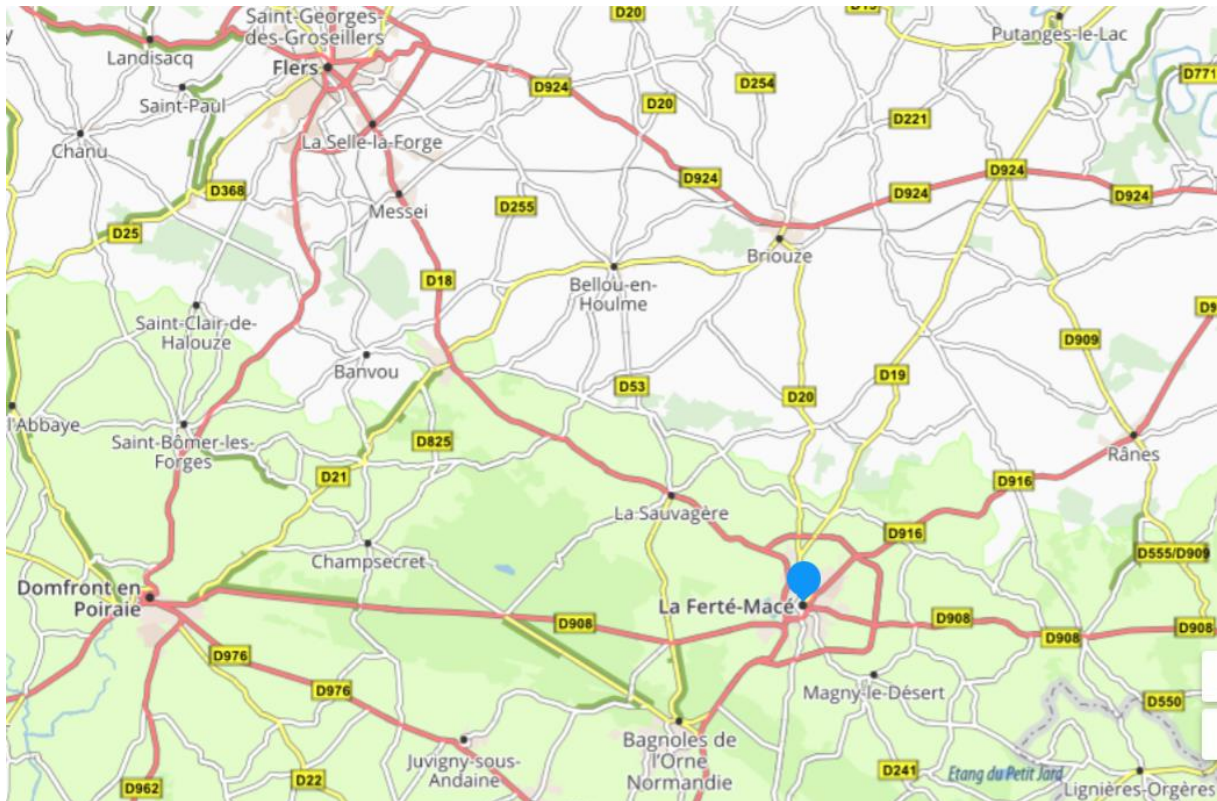
La commune de La Ferté-Macé organise un appel à projet dans le cadre de la mise en location d'une salle de restauration, dénommée la salle des « Trois îles ».

Cette démarche a pour but de trouver une offre correspondante aux attentes de la municipalité. La collectivité voit dans l'implantation d'une offre de restauration dans ce bâtiment un élément stratégique du développement de la base de loisirs et de l'attractivité de la commune.

1. Indications générales

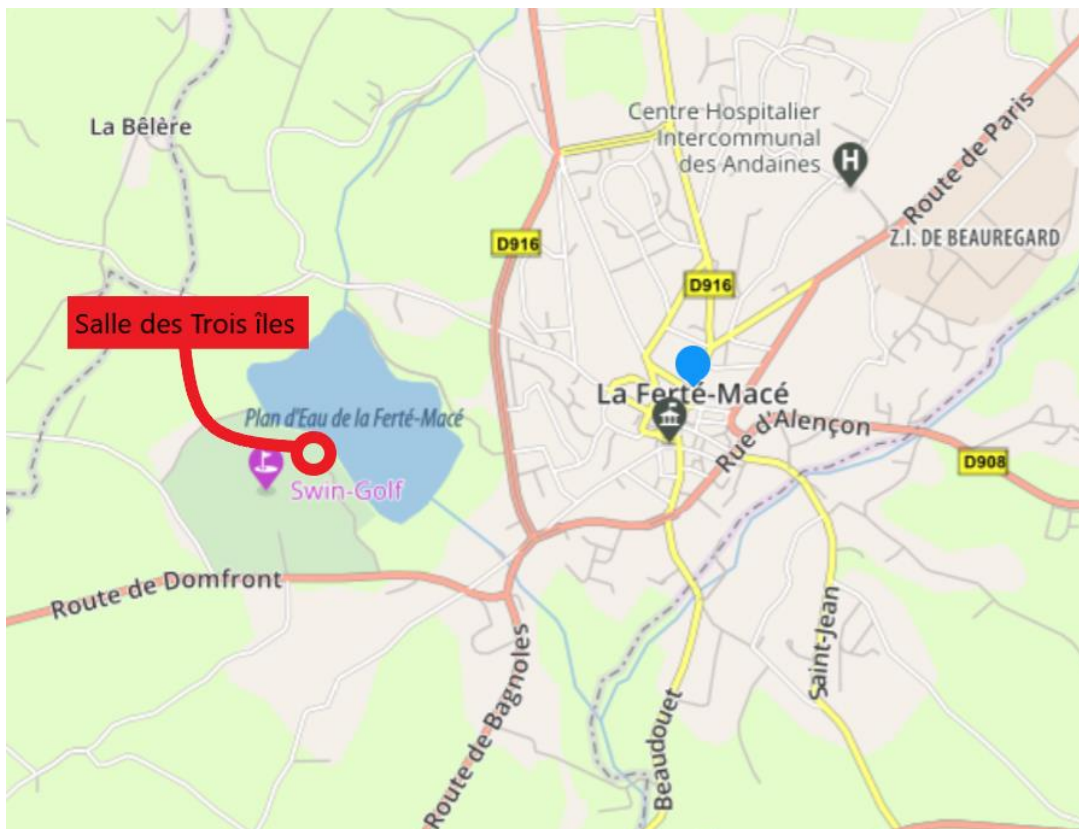
a. Présentation de la commune

La Ferté-Macé fait partie du Pays d'Andaines et du Pays Fertois, la population communale s'élève à 5 600 habitants. Située au sud de Flers, à 25 km de distance, La Ferté-Macé est aussi voisine de la station thermale de Bagnoles de l'Orne Normandie, ce qui la positionne à proximité directe d'un important pôle touristique de la région Normandie.



b. L'environnement de la salle des Trois îles

La Salle des Trois îles se situe aux abords du lac de La Ferté-Macé, un lieu fréquenté par les fertois et les touristes. Ce site est caractérisé comme base de loisirs.



La base de loisirs de la Ferté-Macé est un lieu important pour la commune.

En s'appuyant sur une étude de développement, réalisée en 2021, la collectivité souhaite renforcer l'attrait de cet équipement.

À ce jour le complexe comprend :

- Une base de loisirs de 66 hectares avec un plan d'eau navigable de 28 hectares,
- Une zone de baignade surveillée,
- Des jeux pour enfants,
- Une aire sportive de beach,
- Des pédalos, rosalies,
- Un centre équestre,
- Un parcours pêche en famille,
- Un terrain de swin golf 18 trous,
- Un ensemble de 10 gîtes, fréquentés en partie par des curistes des thermes de Bagnoles de l'Orne Normandie,
- Un bar snack coté plage.

L'implantation d'une offre de restauration dans la salle des Trois îles vise à compléter et à dynamiser le pôle de loisirs qui s'est développé autour du lac.

c. Les caractéristiques de la salle

Le local proposé à la location est d'une surface globale de 280 m², dont :

- Une grande salle de 112 m²,
- Une terrasse, vue sur le lac, de 80 m²,
- Un hall d'entrée de 19 m²,
- Des sanitaires, 12 m²,
- Une salle de vestiaire, ou de stockage de 17 m²,
- Une cuisine de 44 m².

Plan en annexe

2. Les conditions de la location

a. Le contrat de location

La commune propose ses locaux dans le cadre d'un bail dérogatoire, comprenant une partie du matériel de cuisine.

La durée du contrat sera de 3 ans maximum.

Redevance de la location gérance

Le montant du loyer hors charge sera de 500 €.

Toutes les dépenses d'exploitation des locaux et des activités demeureront à la charge du preneur, toutes les précisions seront apportées dans le contrat de location.

b. Service de restauration attendu

En tant que propriétaire des murs, la collectivité recherche une activité de restauration qui soit en accord avec ses attentes et les besoins identifiés sur le territoire de La Ferté-Macé.

La commune n'exigera pas que le restaurateur s'investisse dans l'obtention de quelconques labels, cependant la municipalité souhaite une restauration semi- gastronomique accessible au plus grand nombre.

Une démarche d'approvisionnement en produits frais et locaux serait fortement appréciée.

La commune souhaite aussi que l'exploitant assure un minimum d'amplitude d'ouverture :

- 5 jours par semaine (samedi et dimanche inclus),
- Des services les soirs, les jeudis, vendredis et samedis.

La commune souhaite aussi valoriser le lieu, notamment la terrasse avec vue sur le lac, en proposant une activité de bar, ainsi que des activités annexes (vente de produits locaux, ...) ou des événementiels (spectacles, ...).

3. Règlement de la consultation

a. Calendrier de la consultation

Lancement de l'appel à candidature : 23 mai 2022

Date limite de réception des candidatures : 29 juin 2022

Audition des candidats : 05 juillet 2022

Choix du lauréat : 11 juillet 2022

Les candidats auront la possibilité de solliciter une visite des lieux avant le dépôt de leur dossier.

b. Constitution du dossier de candidature

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- Lettre de candidature manuscrite,
- Curriculum vitae,
- Note explicative précisant le contenu du projet,
- Un plan de financement,
- Un budget prévisionnel d'exploitation pour les 3 premières années.

Les candidats devront transmettre leur proposition sous pli cacheté comprenant l'ensemble des pièces demandées ci-dessus.

Le dossier de candidature devra parvenir avant le 29 juin 2022 par :

- Pli recommandé avec avis de réception ou déposé contre récépissé à :

Mairie de La Ferté-Macé
Pl. de la République,
61600 La Ferté-Macé

- Mail à M. le Maire : m.leroy@lafertemace.fr

Les plis remis après la date limite précitée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

c. Contact

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Philippe Madelaine, Responsable de l'attractivité,
02 33 37 38 10, p.madelaine@lafertemace.fr

Steve Meriau, Animateur Centre-Ville,
06 76 39 03 78, s.meriau@lafertemace.fr